

CONCOURS DE PHOTOS

RÈGLEMENT

Article 1 : Les Amis du Musée de Grenoble organisent un concours de photos.

L'inscription au concours est gratuite et ouverte à tous.

Le concours comporte deux catégories :

I. Section « Spéciale jeunes » (moins de 25 ans)

II. Section tout public

Article 2 : Le concours sera clos le 30 avril 2019

Article 3 : Le sujet des photos en relation avec la région Auvergne -Rhône- Alpes

- Un objet, un détail du patrimoine, un monument ou un site classé, un paysage

Article 4 : Présentation

Format au choix : tirage papier 30 x 20 cm ou fichier numérique

Deux photos au maximum par candidat

Couleur ou noir et blanc sur papier brillant ou fichier numérique

Un texte de quelques lignes pour situer le sujet de la photo et les raisons du choix. L'esthétique et l'originalité du sujet seront appréciées par le jury.

Afin de garantir l'anonymat, les photos ne doivent comporter aucun signe au dos. L'envoi des photos doit être accompagné du bulletin d'inscription. L'Association des Amis du Musée attribuera un numéro à chaque participant.

Article 5 : Les photos sont à adresser :

**Amis du Musée de Grenoble
5 place de Lavalette
38000 Grenoble**

Article 6 : Le jury est composé de membres du Conseil d'Administration des Amis du Musée et de trois personnalités choisies par le bureau de l'Association.

Article 7 : Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une présentation au musée de Grenoble.

Article 8 : Le palmarès :

Les lauréats de la sélection seront récompensés par l'Association.

Article 9 : Les prix pour chacun des trois sujets

- Une journée culturelle
- Conférences offertes (programme 2019/2020)

NB : Un prix spécial sera attribué à la photo jugée la plus originale.